Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1501

Proposition du Conseil administratif du 8 décembre 2021 en vue de l'ouverture de 4 crédits (délibérations I à IV) pour un montant total de 4 010 700 francs, soit:

- **Délibération I: 3 244 800 francs destinés à la rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, sur les parcelles N°s 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne.**
- **Délibération II: 135 500 francs destinés à l'équipement en jeux du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50;**
- **Délibération III: 323 100 francs destinés à l'intervention artistique dans le préau Central de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50 (concours Fonds d'art contemporain);**
- **Délibération IV: 307 300 francs destinés au rehaussement à 1,6 m de la barrière d'enceinte du préau de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, en vue d'une fermeture nocturne du préau de 22 h à 7 h.**

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

La Ville de Genève a achevé au cours de l'hiver 2020-2021 les travaux de rénovation de l'école de Pâquis-Centre, après plus de trois ans de chantier. L'ensemble du bâtiment scolaire a été rénové, ainsi que le préau Central de l'école. Pour mémoire, au mois de novembre 2015, le Conseil municipal votait un crédit destiné à la rénovation du bâtiment de l'école de Pâquis-Centre (proposition PR-1165) permettant au chantier de s'ouvrir en juillet 2017. Le bâtiment a été remis aux utilisateurs et utilisatrices en décembre 2020.

Ces travaux d'envergure ont porté sur la rénovation de l'ensemble du bâtiment de l'école, comprenant les locaux scolaires et parascolaires, la ludothèque, la maison de quartier et sa salle de spectacle La Traverse, ainsi que la création d'une salle polyvalente. Le préau Central, qui donne accès à l'école, a été revu et équipé de plusieurs modules de jeux.

Cependant, la reconfiguration des aménagements du préau Lac et l'assainissement de la passerelle qui relie l'école au préau de l'école de Zurich, au-dessus de la rue de Berne, n'étaient pas intégrés dans cette dernière demande de crédit. Ce sont ces éléments qui font l'objet de la présente demande de crédit.

Exposé des motifs

L'école de Pâquis-Centre comporte deux préaux: le préau Central situé entre les deux corps de bâtiment – qui donne accès à la ludothèque et à la maison de quartier – et le préau Lac, situé dans l'espace arboré côté lac de l'école. Ces deux espaces extérieurs sont considérés par les habitant-e-s, les associations du quartier et les partenaires scolaires comme les rares espaces publics, ludiques et arborés du quartier.

Ce sont des lieux fortement investis par les élèves pendant les temps scolaires et parascolaires, mais également très utilisés par des familles, des groupes de jeunes, des habitant-e-s, des associations, faisant de ces espaces d'importants lieux de socialisation dans le quartier. Ils ont par ailleurs été conçus comme tels à la fin des années 1970 par l'architecte de l'école Jean-Jacques Oberson.

L'occupation des préaux est donc constante et importante tout au long de la journée, en début de soirée et les week-ends, d'abord pour des usages en lien avec la vie scolaire, puis par les familles et habitant-e-s du quartier. Ils sont également le théâtre d'occupations nocturnes diverses engendrant des répercussions sur l'école et ses alentours. Des groupes bruyants, peu respectueux des lieux, voire incivils, occupent régulièrement les lieux et marquent la vie nocturne du quartier.

Suite aux trois ans de rénovation des bâtiments scolaires, impliquant de lourds travaux et de fortes nuisances pour l'ensemble des usager-ère-s et des riverain-e-s, les habitant-e-s et les partenaires associatifs ont exprimé leur déception quant à l'aménagement des préaux qui leur étaient rendus à l'issue de la rénovation. L'absence de toute rénovation du préau Lac, de construction des préaux couverts, d'éléments artistiques et symboliques forts dans le préau Central, le choix de certains jeux et la non-prise en considération de certaines propositions issues du premier processus participatif (2018-2020) ont fait l'objet de critiques, notamment lors de la présentation du projet d'aménagement du préau en octobre 2020.

Sensibles aux demandes des utilisateurs et utilisatrices, souhaitant renouer le dialogue et créer avec les représentant-e-s scolaires et de quartier un espace public apaisé, ludique, végétalisé et convivial au centre des Pâquis, Mesdames les conseillères administratives Frédérique Perler et Christina Kitsos se sont engagées à relancer un processus de concertation autour de l'aménagement des préaux de l'école de Pâquis-Centre, avec comme objet principal le préau Lac.

Concertation 2021

Suite à cette impulsion, et malgré les contraintes imposées par la pandémie, les services municipaux (Direction du patrimoine bâti, Service des écoles et

institutions pour l'enfance, Service des espaces verts), les partenaires scolaires (Département de l'instruction publique, Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire), les partenaires de quartier (Association de parents d'élèves, ludothèque, Maison de quartier, Association des habitants des Pâquis) et les mandataires (d-la designlab-architecture SA et Bimbo concepteur jeu) ont travaillé ensemble, entre janvier et juin 2021, de manière participative afin de faire évoluer les projets d'aménagements des préaux. Leur travail s'est fondé sur le projet initial, lui-même inspiré du catalogue d'idées proposé par un groupe d'élèves (processus participatif réalisé en 2018).

Les éléments suivants ont été particulièrement discutés et travaillés lors de la concertation:

1. *Végétalisation*

   L'ensemble des arbres du préau Lac doit être autant que possible conservé. La proposition de végétalisation des préaux couverts, faite par l'architecte en 2020, doit également être conservée. Par ailleurs, une haie vive délimitant le pourtour du préau Lac et la végétalisation des pieds d'arbres ont été proposées et sont fortement appuyées par les partenaires.

2. *Perméabilité des sols*

   Le remplacement du bitume du préau Lac par des matériaux naturels plus perméables (gravier stabilisé) a été plébiscité.

3. *Matériaux naturels*

   Le bois naturel a été intégré pour matérialiser les installations de jeux et de mobilier.

4. *Espaces de jeux et de rencontres*

   Les installations de jeux en forme de cabane ont été conçues de manière à proposer des activités ludiques à une catégorie d'âge étendue de 4 à 12 ans. Par ailleurs, un ponton en bois serpentant autour du préau Lac a été ajouté. Cet élément de mobilier – accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) – répond à des fonctions et usages variés: fonction ludique, de rencontre, de repos, d'observation.

5. *Elément symbolique et/ou artistique*

   Le souhait que soit installé dans le préau Central un élément symbolique et/ou artistique fort a été exprimé par les habitant-e-s. Le groupe de travail a ainsi proposé qu'un concours artistique avec le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) et la participation d'un jury d'habitant-e-s et partenaires scolaires soit organisé. La matérialisation de l'œuvre est proposée sur l'édicule (sortie de secours) implanté dans le préau Central.

6. *Un espace habité par les enfants et les habitant-e-s*

   Afin de permettre aux parties prenantes de marquer de leur empreinte un territoire souvent souillé par des usages peu civiques, des panneaux d'expression seront intégrés aux endroits caractérisant les entrées et les lieux de passage; ces panneaux seront appropriables par l'école ou par les associations d'habitant-e-s.

7. *Une école qui déborde sur le quartier*

   Au-delà des préaux, et dans l'objectif d'offrir plus de convivialité dans le quartier, les parties prenantes ont insisté sur le fait que l'école est un élément central du quartier et que les projets d'aménagement de préaux devraient pouvoir déborder sur les rues piétonnisées du quartier. Elles ont évoqué leur végétalisation, l'installation d'œuvres artistiques ou des propositions d'aménagements suspendus.

Satisfait-e-s du processus qui a permis l'émergence d'un projet fort, cohérent, qui fait du sens pour les usager-ère-s, les participant-e-s au processus de concertation ont validé à l'unanimité le projet d'aménagement des préaux, qui fait l'objet de la présente demande de crédit.

Intervention artistique dans le préau Central (délibération III)

Les participant-e-s à la concertation ont appelé de leur volonté l'installation d'œuvres artistiques dans les préaux de Pâquis-Centre. Plusieurs participant-e-s ont rappelé que plusieurs statues de l'artiste genevois Daniel Polliand avaient à l'origine été implantées sur le préau Central. Ces statues ont dû être déplacées en raison de l'affaissement de la dalle sur laquelle elles étaient posées. Propices à la grimpe, elles posaient par ailleurs de gros problèmes pour la sécurité des élèves. Ces dernières sont désormais installées dans un parc de la commune de Versoix. Fragilisées par le temps, elles ne peuvent désormais plus être déplacées au risque de se briser.

Afin de répondre aux appels des habitant-e-s et en cohérence avec sa politique culturelle visant à valoriser les artistes et à rendre la création artistique plus visible et accessible, le FMAC du département de la culture et de la transition numérique (DCTN) développera un projet d'intervention artistique sur l'édicule de sortie de secours situé dans le préau Central de l'école.

La concertation menée au sujet des préaux de l'école a révélé une demande d'art de la part du groupe de travail constitué de représentant-e-s d'associations locales et des institutions scolaires et parascolaires qui occupent l'école de Pâquis-Centre. Une présence artistique se révèle importante dans ce lieu à multiplicité culturelle, qui comprend une mixité sociale et fonctionnelle. Le périmètre

d'intervention artistique comprend l'objet «édicule» (sortie de secours) du préau Central et/ou ses alentours.

La Ville de Genève – par le biais du FMAC et de sa commission art public regroupant plusieurs départements – organise de tels projets artistiques afin de poursuivre les orientations fixées en matière de politique culturelle: elle reconnaît l'importance de la présence et du rôle des artistes sur son territoire, tout en rendant la création artistique plus visible et plus accessible. Il s'agit tout à la fois de promouvoir des artistes locaux-ales et d'enrichir ses collections, par la présence d'œuvres significatives et de qualité, réalisées en milieu architectural. Un dialogue s'établit ainsi entre l'art et l'architecture, l'art et la fonction du bâtiment, l'artiste et les futurs utilisateurs et utilisatrices du bâtiment et les autres parties prenantes, pour donner lieu à une création originale à l'aide d'un médium approprié.

L'intégration d'un projet artistique se fera selon un mode «participatif» et «collaboratif» pensé sur mesure, pour des questions d'appropriation par les différentes parties prenantes et avec le groupe de travail déjà constitué. Elle se fera suivant un processus de concours sur invitation mené par le FMAC, en collaboration avec la Direction du patrimoine bâti (DPBA) et du groupe de travail, et avec un jury ad hoc incluant les interlocuteurs et interlocutrices de la Ville, les architectes, des représentant-e-s du groupe de travail, des membres de la commission art public ainsi que des expert-e-s externes.

Ce projet n'étant pas inclus dans la proposition PR-1426 FMAC actuellement en cours, il est ainsi ajouté à la présente demande de crédit (délibération III).

Barrières et fermeture nocturne du préau (délibération IV)

La question de la fermeture du préau et de son accessibilité nocturne fait débat depuis plusieurs années. Le Conseil administratif s'est positionné le 3 mars dernier en faveur de la fermeture nocturne du préau de l'école (barrière de 1,6 m minimum) et de l'intégration du coût de cette fermeture à la présente demande de crédit. Cependant, le Conseil municipal a refusé d'entrer en matière sur cette fermeture lors de sa session des 27 et 28 avril 2021 (motion M-1244 «Pour une fermeture du préau nocturne de l'école de Pâquis-Centre»).

Pour rappel, le Conseil administratif s'est toujours positionné en faveur de préaux ouverts et accessibles à toutes et tous, à l'exception de situations particulières et exceptionnelles, et seulement après que les mesures préventives (nettoyage, sensibilisation, occupation) et répressives (passages de police) ont été épuisées. Aujourd'hui, la situation du préau de l'école de Pâquis-Centre est telle (nombre d'incivilités et de déprédations, présence du deal dans l'enceinte de l'école, présence de fêtards la nuit, etc.) qu'une fermeture nocturne (22 h-7 h) semble la seule à même de préserver cet espace prioritairement dédié à l'enfance.

Obligations légales et de sécurité

Place de jeux

Les exigences en matière de sécurité relatives aux places de jeux accessibles au public et aux engins de jeux sont précisées dans les normes européennes «équipements et sols d'aires de jeux» EN 1176-1 à 11, édition 2018, «sols d'aires de jeux absorbant l'impact» EN 1177, édition 2008 et la documentation technique du BPA 2.34, édition 2020.

Programme et descriptif de l'ouvrage

Les travaux de la passerelle et des aménagements du préau Lac seront effectués conjointement et entrepris en 2022 (sous réserve du vote, en force, du crédit par le Conseil municipal). Durant le chantier, dont la durée est estimée à six mois, tant la passerelle que le préau Lac ne seront pas praticables.

Passerelle

La passerelle Zurich constitue le dernier tronçon de circulation indépendante reliant les différentes parties de l'école entre elles.

Lors de la première phase de travaux, seules les passerelles se trouvant dans le périmètre de l'école ont été rénovées. Il s'agissait de la partie permettant aux enfants d'aller depuis l'école vers le préau Lac et de la partie reliant entre eux les bâtiments A1 et A2 au bâtiment B1 et B2 au-dessus du préau Central.

Aujourd'hui, nous envisageons de terminer cette rénovation avec la partie qui enjambe la rue de Berne pour relier l'école au centre sportif des Pâquis.

De même que pour les passerelles Central et Lac, nous envisageons pour la passerelle Zurich une rénovation complète comprenant un sablage des parties métalliques, la peinture de ses structures, le remplacement de ses vitrages, la reprise de ses étanchéités et de son éclairage intérieur et extérieur ainsi qu'une remise aux normes sécurité.

Préaux Lac et Central

Le préau Lac se trouve à l'extrémité Est de l'Ecole, il constitue une surface d'environ 1300 m^2 plantée d'arbres et en pleine terre. Ses surfaces constituées d'enrobé, aujourd'hui très dégradées, nécessitent d'être repensées.

Le projet fait le pari de transformer le préau d'école actuel en jardin de quartier. Il aura pour vocation de mettre en place un préau-jardin en pleine terre, équipé de revêtements perméables en stabilisé et intégrant deux préaux

couverts, des installations de jeux, du mobilier urbain et des éclairages afin d'agrémenter cet espace à l'usage de toutes et tous. Pour cela, un cahier des charges a été établi lors d'une concertation réunissant les partenaires scolaires et de quartier. Ce travail commun a permis de mettre en place un programme de jeux, mais aussi d'aménagements végétaux et d'agréments à l'usage des enfants et des habitant-e-s du quartier.

Par ailleurs, cette concertation a permis de compléter et d'améliorer le dispositif d'aménagement du préau Central déjà rénové en 2020 lors de la première phase de travaux. Ce travail propose l'installation de mobilier urbain permettant à la fois le jeu et la détente ainsi que la mise en place de dispositifs d'affichage et d'expression pour les habitant-e-s du quartier.

Enfin, l'édicule de la sortie de secours de la salle de la Traverse, du parking souterrain et des locaux de la protection civile, dont les dimensions ont été agrandies pour répondre aux normes de sécurité, a été identifié comme un élément capable de recevoir une intervention artistique forte et symbolique de l'attachement des habitant-e-s du quartier pour l'école des Pâquis. Cette œuvre d'artiste fera l'objet d'un concours spécifique (dont le jury sera notamment composé de représentant-e-s des utilisateurs et utilisatrices et des associations de quartier), et fait l'objet de la délibération III de la présente demande.

Descriptif des travaux

Passerelle

Travaux préparatoires:

– Installations de chantier et mise en place d'échafaudages sur toute la longueur de la passerelle située au-dessus de la rue de Berne.
– Baraquement, zone de dépôt, protections provisoires.
– Dépose et évacuation des étanchéités et des revêtements intérieurs.

Travaux sur la structure:

– Sablage de la structure porteuse métallique, traitement antirouille et peinture de finition.

Travaux de serrurerie:

– Dépose des anciens vitrages, désamiantage des joints.
– Sablage de l'ensemble des châssis métalliques et révision des mécanismes.
– Remplacement des verres et peinture de finition.

Travaux d'étanchéité:

– Reprise du dispositif d'étanchéité sur l'ensemble de la passerelle.

Travaux d'aménagements intérieurs:

– Reprise des revêtements de sol en caoutchouc.
– Reprise des peintures des plafonds.

Travaux d'éclairage:

– Luminaires intérieurs (dans la passerelle) selon le cahier des charges des phases précédentes.
– Eclairage extérieur (sous la passerelle) selon le cahier des charges des phases précédentes.

Préau Lac

Travaux préparatoires:

– Piquage et évacuation des surfaces en enrobé du préau Lac.
– Préparation du terrain pour recevoir des cuves de plantation.
– Mise en forme du terrain pour formes de pente et récolte des eaux de pluie.
– Mise en place de fondations pour les jeux et les préaux couverts.

Travaux de serrurerie:

– Dispositif de pergola pour plantes grimpantes et mise en valeur de la fontaine existante.
– Habillage des toitures des couverts avec de l'inox poli miroir.
– Mise en place de panneaux en acier destinés à devenir un support d'affichage libre ou d'expression artistique.
– Budget à l'usage de la modification ou de la rehausse des barrières de clôture.

Jeux:

– Mise en place d'un grand jeu collectif d'escalade avec toboggan.
– Mise en place de sols souples destinés à amortir les chutes.
– Mise en place d'un ponton géant permettant à la fois le jeu et la détente.
– Mise en place de petits jeux de sol tels que marelle ou radeau calme.
– Intégration d'un coffre à jouets dans le ponton.

Travaux électriques:

– Mise en place d'un coffret électrique pour manifestations.
– Création d'éclairage dans la structure des préaux couverts.

Travaux sanitaires:

– Révision et mise en place d'un robinet d'entretien supplémentaire.
– Dispositif d'arrosage pour les plantations.

Travaux de jardinage:

– Plantation complémentaire d'arbres.
– Plantation d'une haie vive en périphérie du préau.
– Végétalisation des préaux couverts.
– Végétalisation des tours d'arbres avec plantes à fleurs et saisonnières.
– Mise en place de revêtements de sol en stabilisé.
– Mise en place d'un tapis anti-poussière en asphalte dans la zone d'entrée dans le bâtiment de l'école.

Préau Central

Travaux de serrurerie:

– Création d'un banc jardinière autour de l'arbre.
– Création d'un banc «scène improvisée» contre l'édicule de sortie de secours.
– Mise en place de panneaux métalliques destinés à devenir un support d'affichage libre ou d'expression artistique.
– Budget à l'usage de la modification ou de la rehausse des barrières de clôture.

Habillage et traitement de l'édicule:

– Selon projet lauréat du concours FMAC.

Travaux de jardinage:

– Plantations saisonnières de petite taille autour de l'arbre central.

Surfaces, volumes (selon SIA 416)

Passerelle

SB – Surface bâtie SIA 416	170 m^2
SP – Surface de plancher SIA 416	145 m^2
VB – Volume bâti SIA 416	789 m^3

Préau Lac

Surface de la parcelle	1300 m^2

Transition écologique et cohésion sociale

Impact environnemental

Le projet sera fortement végétalisé conformément à la proposition de l'architecte et développé dans le cadre du groupe de concertation «préaux Pâquis-Centre», dont la publication de synthèse est annexée à la présente demande[1].

Le préau Lac, en pleine terre, verra son sol en bitume remplacé par un revêtement perméable, et les toitures des 2 édicules (préaux couverts) seront végétalisées.

Cohésion sociale et prévention des discriminations

Le projet est conçu en concertation avec les partenaires scolaires et les partenaires de quartier dans l'objectif de faire des préaux de l'école des lieux de cohésion sociale. Tous les éléments ont été pensés avec les partenaires afin de créer un espace propice au bien-vivre ensemble et ouvert à toutes et tous sans discrimination.

Amélioration de la qualité de l'air

Le respect de critères «éco-construction» concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier, seront garantis.

En particulier, sera obligatoirement prise en compte la liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction publiée par l'Etat de Genève.

Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch chapitre «fiches CFC»).

Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une «*ville universellement accessible*»[2], et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur[3] au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par tous-toutes les usager-ère-s, y compris ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer.

---

[1] La version en couleur est disponible ici https://vdgbox.ville-geneve.ch/index.php/s/xrsz7eJ2mgZzD8r.

[2] https://www.geneve.ch/fr/public/situation-handicap/ville-universellement-accessible#

[3] L 5 05.06. Règlement concernant l'accessibilité des constructions et installations diverses (RACI) du 29 janvier 2020, entré en vigueur le 1er avril 2020

Le cas échéant, les associations pourront être consultées pour optimiser le projet.

Estimation des coûts

Délibération I: préaux et passerelle

Fr.

CFC		*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
1	*Travaux préparatoires*			*267 000*
	11	Déblaiement, préparation du terrain		81 000
		112 Démolitions	31 000	
		113 Démontages	5 000	
		114 Préparation terrain	45 000	
	12	Protections, aménagements provisoires		5 000
		121 Protection d'ouvrages existants	5 000	
	13	Installations de chantier en commun		20 000
		130 Installations de chantier en commun	20 000	
	14	Adaptation des bâtiments		50 000
		149 Traitement matériaux toxiques (amiante, PCB, etc.)	50 000	
	15	Adaptation du réseau de conduites existant		51 000
		152 Canalisations	35 000	
		153 Electricité (adaptation du réseau)	10 000	
		155 Eau et gaz (adaptation du réseau)	6 000	
	17	Fondations spéciales		60 000
		170 Fondations spéciales	60 000	
2	*Bâtiment*			*1 535 400*
	20	Excavation		35 000
		201 Fouilles en pleine masse	25 000	
		202 Apport de matériaux	10 000	
	21	Gros œuvre 1		871 000
		211.0 Installations de chantier	10 000	
		211.1 Echafaudages	85 000	
		211.6 Béton et béton armé	6 000	
		213.2 Construction métallique	770 000	

Fr.

CFC		*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi*
	22	Gros œuvre 2		424 400
		221 Fenêtres, portes extérieures	240 000	
		222 Ferblanterie	42 000	
		223 Paratonnerres	6 400	
		225 Etanchéités et isolations spéciales	116 000	
		225.1 Etanchement des joints	5 000	
		227.1 Peinture extérieure	15 000	
	23	Installations électriques		120 000
		230 Installations électriques	80 000	
		233 Lustrerie	40 000	
	24	Chauffage		5 000
		240 Chauffage	5 000	
	25	Installations sanitaires		5 000
		250 Installations sanitaires	5 000	
	27	Aménagements intérieurs 1		15 000
		271.3 Obturation anti-feu	5 000	
		275 Systèmes de verrouillage	10 000	
	28	Aménagements intérieurs 2		60 000
		281 Revêtements de sol	35 000	
		281.0 Chapes	5 000	
		285.1 Peinture intérieure	10 000	
		287 Nettoyage du bâtiment	10 000	
4	*Aménagements extérieurs*			*433 500*
	41	Constructions		70 000
		411.3 Terrassements	45 000	
		411.7 Travaux d'entretien	20 000	
		419 Divers	5 000	
	42	Jardins		296 500
		421 Jardinage	65 000	
		424 Places de jeux et de sport	87 000	
		425 Revêtements de surface	125 000	
		426 Réseaux d'arrosage	18 000	
		427 Sondes tentiométriques	1 500	
	43	Mobilier urbain et éclairage		67 000
		430 Mobilier urbain	67 000	

CFC	Libellé	Prix unitaire	Fr. Total arrondi
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*633 500*
51	Autorisations, taxes		16 000
511	Autorisations, gabarits, taxes	6 000	
512.1	Taxes de raccordement électricité	5 000	
512.4	Taxes de raccordement eau	5 000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		18 000
521	Echantillons, essais de matériaux	5 000	
523	Photos	5 000	
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	8 000	
56	Autres frais secondaires		9 500
561	Frais de surveillance par des tiers	4 500	
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	5 000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		223 600
583	Réserves pour imprévus (10%)	223 600	
59	Comptes d'attente pour honoraires		366 400
591	Architectes	336 400	
593	Ingénieur électricien	20 000	
596.0	Géomètre	4 000	
596.9	Ingénieur désamiantage	6 000	
I.	**Coût total de la construction (HT)**		**2 869 400**

Calcul des frais financiers

	Arrondi à la centaine Fr.
+ TVA 7,7%	220 900
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**3 090 300**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	154 500
III. Total du crédit I demandé (TTC)	**3 244 800**

Délibération II: équipements de jeux du préau Lac

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaires*	*Totaux*
4	*Aménagements extérieurs*		*103 800*
	423 Equipement de places de jeux	76 000	
	423 Podium sous l'escalier	4 200	
	423 Caisse à jeux	3 600	
	424 Sol souple EPDM	20 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*22 000*
	56 Autres frais secondaires		20 000
	569 Frais de montage, transport et grue	20 000	
	59 Comptes d'attente pour honoraires		2 000
	596 Honoraires post-contrôle jeux	2 000	
I.	**Coût total (HT)**		**125 800**
II.	**TVA 7,7%, arrondi**		**9 700**
III.	**Total du crédit II demandé (TTC)**		**135 500**

Délibération III: intervention artistique dans l'école (concours FMAC)

Fr.

CFC	*Libellé*	*Prix unitaires*	*Totaux*
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*50 000*
	50 Frais de concours		50 000
	500 Frais de concours	50 000	
9	*Ameublement et décoration*		*250 000*
	980 Œuvres d'art	250 000	
I.	**Coût total (HT)**		**300 000**
II.	**TVA 7,7%, arrondi**		**23 100**
III.	**Total du crédit III demandé (TTC)**		**323 100**

Délibération IV: rehaussement de la barrière

CFC	*Libellé*	*Prix unitaire*	*Total arrondi* Fr.
4	*Aménagements extérieurs*		*220 000*
42	Jardins		220 000
422	Clôtures	220 000	
5	*Frais secondaires et comptes d'attente*		*51 800*
58	Comptes d'attente provisions et réserves		22 000
583	Réserves pour imprévus	22 000	
59	Comptes d'attente pour honoraires		29 800
591	Architectes	29 800	
I.	**Coût total de la construction (HT)**		**271 800**

Calcul des frais financiers

	Arrondi à la centaine Fr.
+ TVA 7,7%	20 900
II. Coût total de l'investissement (TTC)	**292 700**
+ Prestations du personnel en faveur des investissements 5%	14 600
III. Total du crédit IV demandé (TTC)	**307 300**

Référence au 16e plan financier d'investissement (PFI) 2021-2032

Cet objet est inscrit, en qualité de projet actif, sous le N° 030.089.14, au 16e PFI 2020-2031, page 63, pour un montant de 1 000 000 de francs, avec une date de dépôt prévue en 2021.

Budget de fonctionnement

31 – Dépenses générales	*Francs TTC/an*
Entretien et nettoyage des préaux (surfaces perméables, plantation,…) (Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)	70 000
Entretien des installations de jeux et mobilier (ECO)	10 000
Entretien des installations techniques	10 000
Entretien horticole du préau végétalisé (Service des espaces verts (SEVE)	9 000
Total rubrique budgétaire 31	**99 000**

Charges financières annuelles

Crédit I: préaux et passerelle

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 347 200 francs.

Crédit II: équipement de jeux

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 8 annuités, se montera à 17 900 francs.

Crédit III: intervention artistique

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 34 600 francs.

Crédit IV: rehaussement de la barrière

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 32 900 francs.

Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois de septembre 2021 et ne comprennent aucune variation.

Autorisation de construire

Une requête en autorisation de construire va être déposée, elle sera complémentaire à celle qui a permis la rénovation de l'école dans le cadre de la proposition PR-1165.

Délai de réalisation

Le chantier pourra démarrer deux mois après le vote du Conseil municipal, soit une fois le délai référendaire écoulé. La mise à disposition du préau est planifiée pour 2022.

La durée totale des travaux de préparation (dépollution, etc.) et de construction proprement dits est estimée à six mois.

Régime foncier

L'école de Pâquis-Centre et ses préaux sont situés sur les parcelles N°s 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité.

Services gestionnaires et bénéficiaires

Délibérations I et IV

Le service gestionnaire des crédits I et IV est la DPBA.

Le service bénéficiaire est l'ECO.

Délibération II

Service gestionnaire et bénéficiaire: l'ECO.

Délibération III

Service gestionnaire et bénéficiaire: le FMAC.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement et planification des dépenses d'investissement [A/B] – Impact sur le budget de fonctionnement [C] *(en francs)*

Objet: rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Crédit I	Crédit II	Crédit III	Crédit IV	Total	%
Gros œuvre	1 243 000				1 243 000	31
Second œuvre	499 400				499 400	12
Installations, équipements fixes	130 000				130 000	3
Aménagements extérieurs	363 500			220 000	583 500	15
Mobilier, équipements et jeux		103 800			103 800	3
Frais secondaires et cptes d'attente	267 100	20 000		22 000	309 100	8
Honoraires	366 400	2 000		29 800	398 200	10
Frais financiers	375 400	9 700	23 100	35 500	443 700	11
Intervention artistique			300 000		300 000	7
Coût total du projet TTC	**3 244 800**	**135 500**	**323 100**	**307 300**	**4 010 700**	**100**

B. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Années impactés	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2022	2 400 000	0	2 400 000
2023	1 610 700	0	1 610 700
Totaux	**4 010 700**	**0**	**4 010 700**

C. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT (nouvelles charges et nouveaux revenus)

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Service des écoles et institutions pour l'enfance

CHARGES

30 - Charges de personnel	0	Postes en ETP	0
31 - Charges de biens, services et autres charges d'exploitation	99 000		
33/34 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	432 600		
36/37 - Subventions et dédommagements accordés			
Total des nouvelles charges induites	**531 600**		

REVENUS

40/42 - Revenus fiscaux et taxes	
43 - Revenus divers	
44 - Revenus financiers (vente, loyer, fermage, …)	
46 - Subventions et dédommagements reçus	
Total des nouveaux revenus induits	**0**

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**-531 600**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibérations ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 244 800 francs destiné à la rénovation et reconfiguration complète du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, sur les parcelles N°s 7059 et 7142 de la commune de Genève, section Cité, ainsi qu'à la rénovation de la passerelle de liaison au-dessus de la rue de Berne.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 324 800 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 3 324 800 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 135 500 francs destiné à l'équipement en jeux du préau Lac de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 135 500 francs.

Art. 3. – La dépense prévue, soit 135 500 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2030.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 323 100 francs destiné à l'intervention artistique dans le préau Central de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50 (concours Fonds d'art contemporain);

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 323 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue, soit 323 100 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 307 300 francs destiné au rehaussement à 1,6 m de la barrière d'enceinte du préau de l'école de Pâquis-Centre sise rue de Berne 50, en vue d'une fermeture nocturne du préau de 22 h à 7 h.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 307 300 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, soit 307 300 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2023 à 2032.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Annexe:

– publication de synthèse de l'architecte suite à la concertation «préaux Pâquis-Centre», disponible aussi en couleur ici https://vdgbox.ville-geneve.ch/index.php/s/xrsz7eJ2mgZzD8r

CONCERTATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL
PRÉAUX PÂQUIS-CENTRE
22.06.2021

ORDRE DU JOUR

1. Aménagement des préaux
2. Jeux préau lac
3. Végétalisation
4. Préau central
5. Signalétique

1. AMÉNAGEMENT DES PRÉAUX

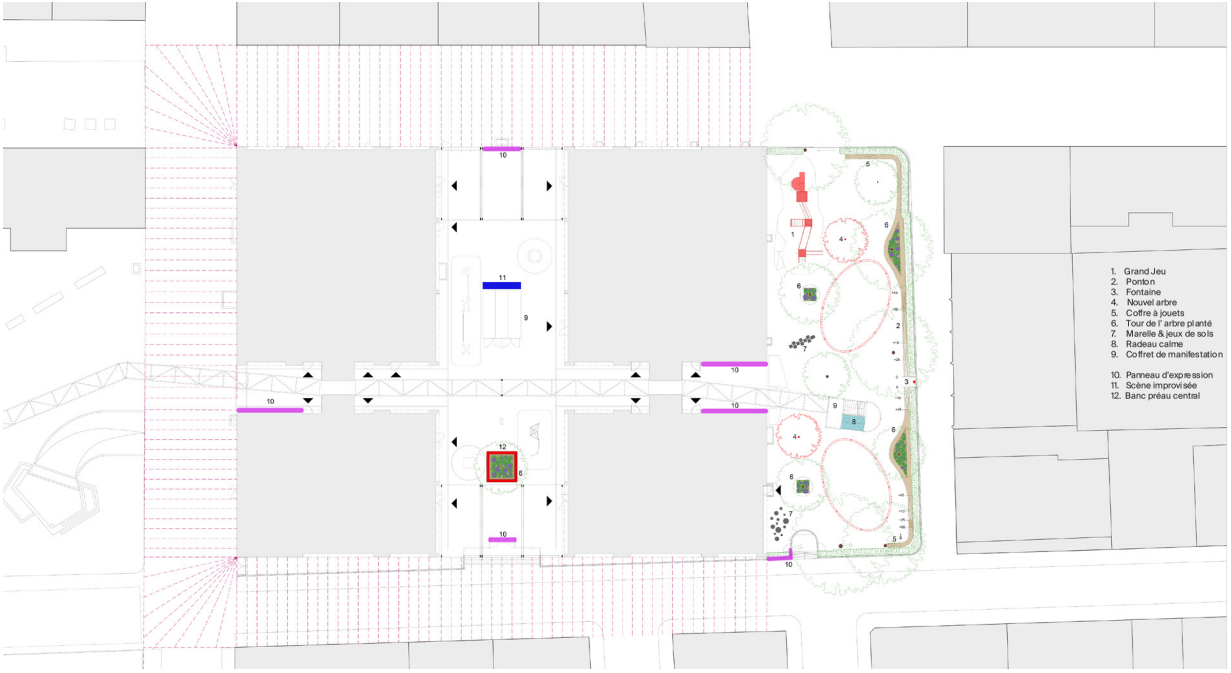

Plan préaux

2. JEUX PRÉAU LAC

1. Grand Jeu
2. Ponton
3. Fontaine
4. Nouvel arbre
5. Coffre à jouets
6. Tour de l' arbre planté
7. Marelle & jeux de sols
8. Radeau calme
9. Coffret de manifestation
10. Panneau d'expression
11. Scène improvisée
12. Banc préau central

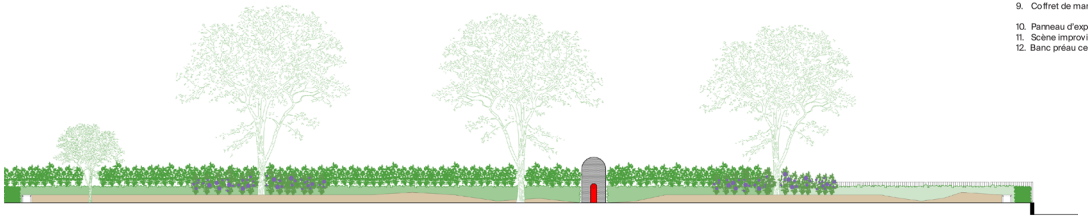

Coupe préau lac

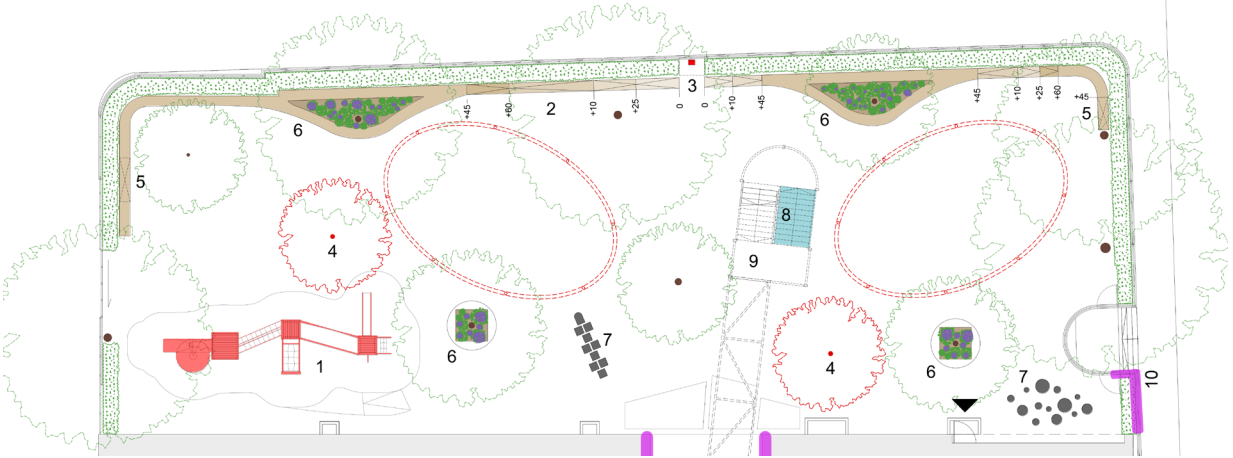

Plan préau lac

Jeux de type cabane

Jeux de type cabane

Jeux de sols

Tour de l'arbre

Ponton

Marelle

Grand jeu

3. VÉGÉTALISATION

Arbres

Erable

Haies

Amélanchier

Cornouiller

Osmanthus burkwoodii

Charmille

Noisetier

Sureau

Viorne obier

Pieds des arbres - plantes vivaces

Coquelicot

Campanulle

Bouton d'or

Rose trémière

Iris

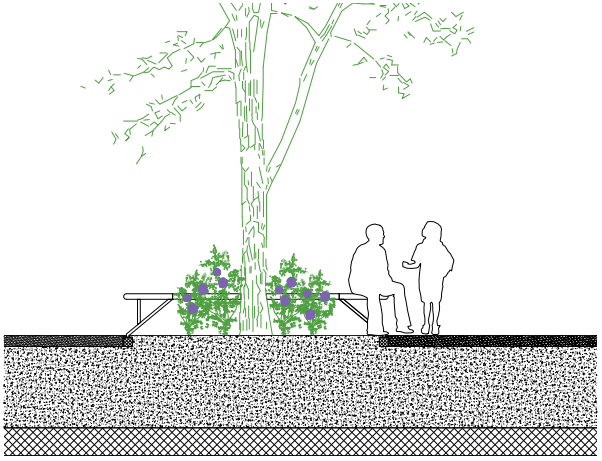

Coupe banc

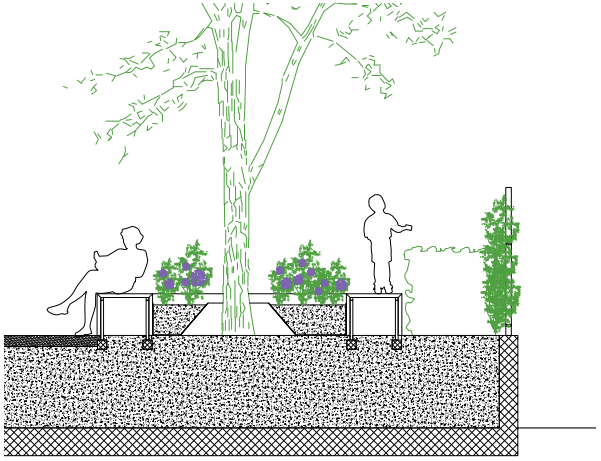

Coupe ponton

Plantes grimpantes

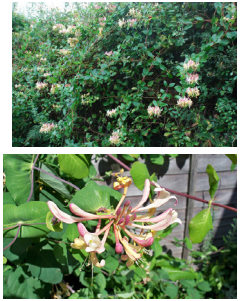

Chevrefeuille

Vigne vierge

Lierre

Hydrangea paniculata

Couverts : végétation extensive

Végétalisation toiture Sedum

Pluri végétalisation toiture

4. PRÉAU CENTRAL

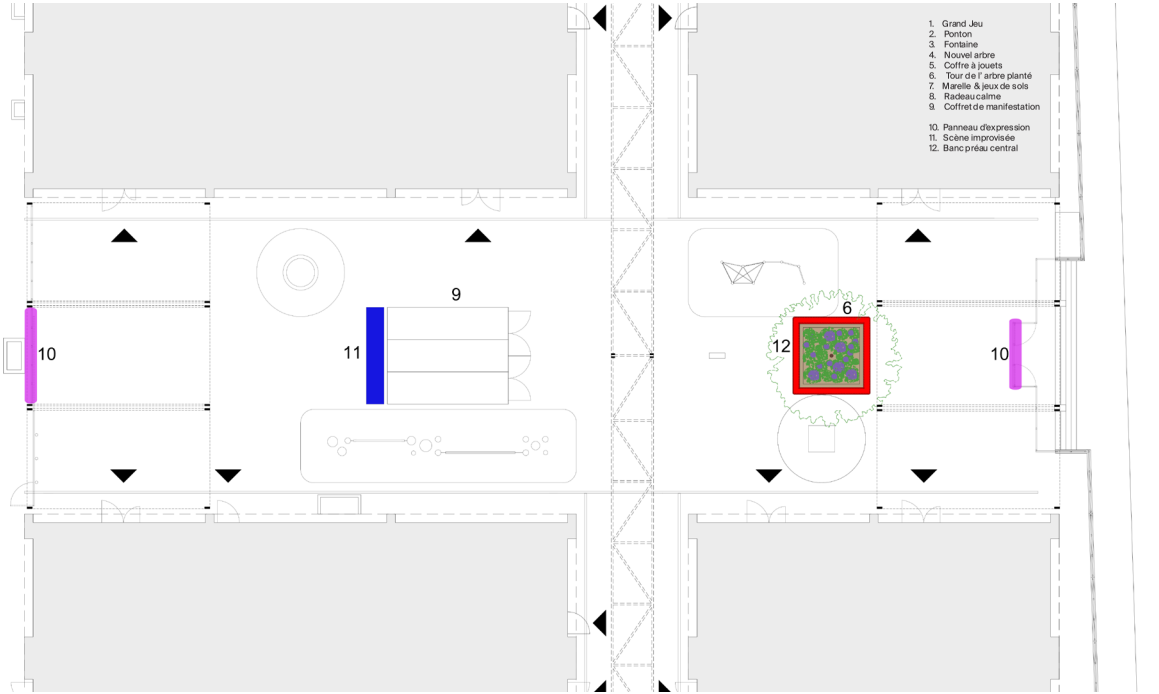

Plan préau central

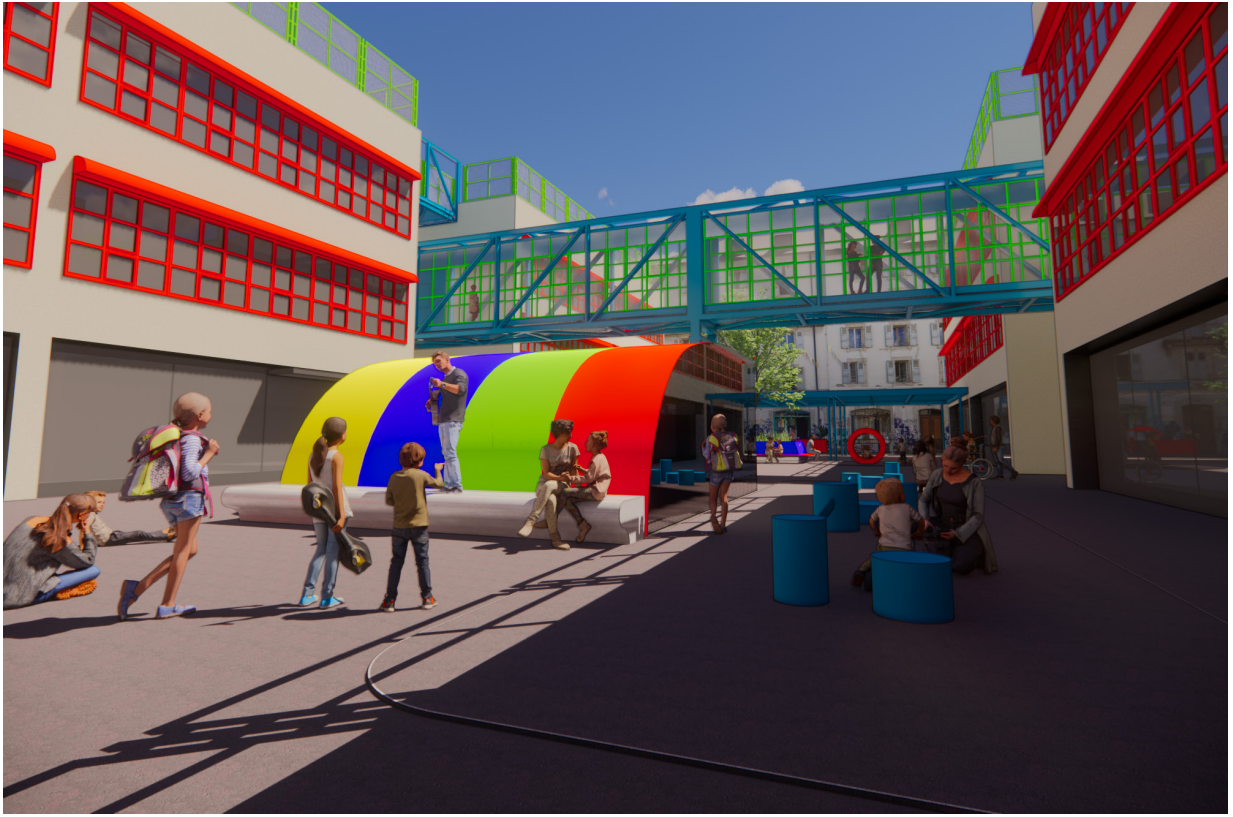

5. SIGNALÉTIQUE

Travail en cours sur la signalétique du préau

Panneaux d'orientation

1. Vitrage : film intérieur sur tout le vitrage

2. Totem

3. Crépis : en métal, fixé sur la façade

4. Barrière

EXTÉRIEUR

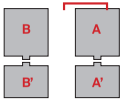

1. Totem

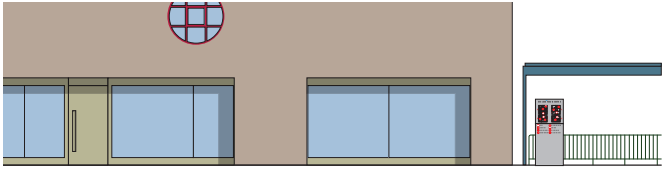

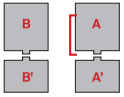

1. Abris de l'escalier exrtérieur

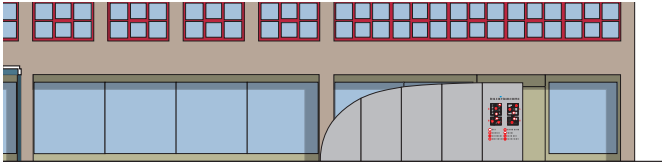

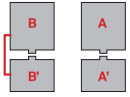

4. Barrière / Cage d'escalier

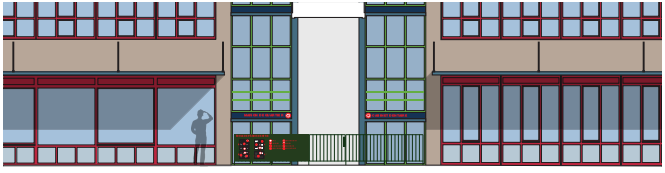

Panneaux d’expréssion et d’affichage libre

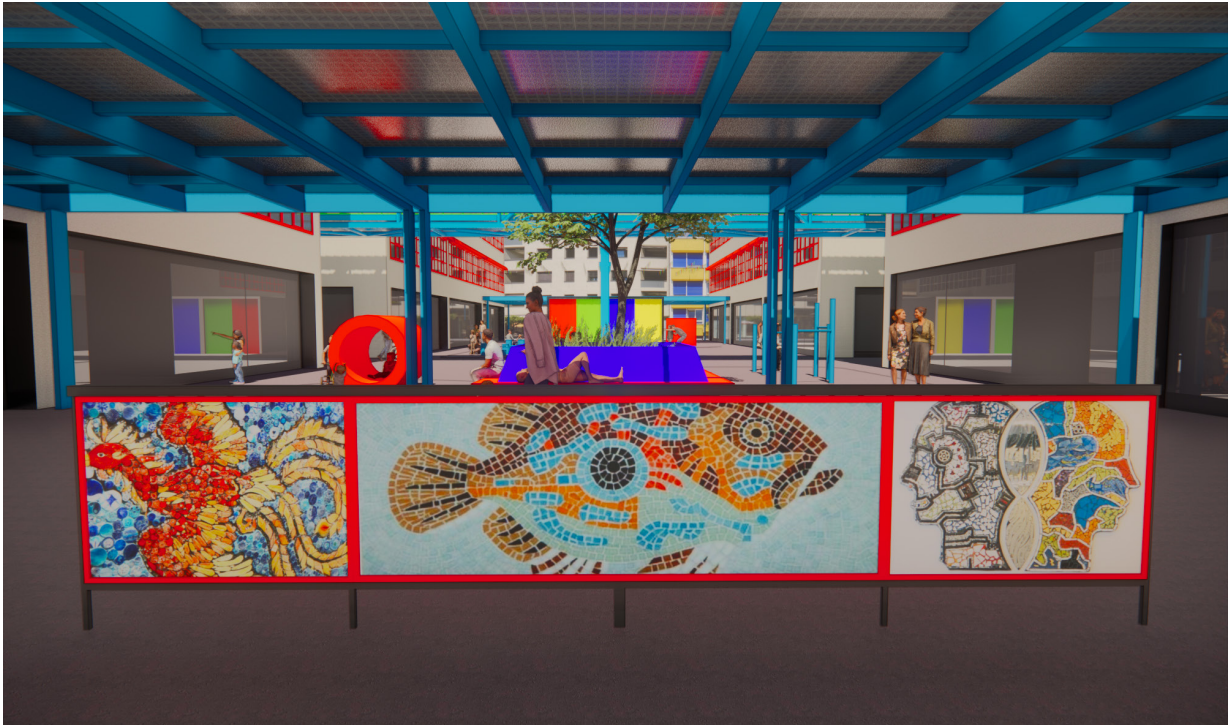

SEUIL : ECOLE / ESPACE PUBLIC

L'ÉCOLE ET LE MONDE DE L'ENFANCE DÉBORDENT SUR LA RUE

Carouge

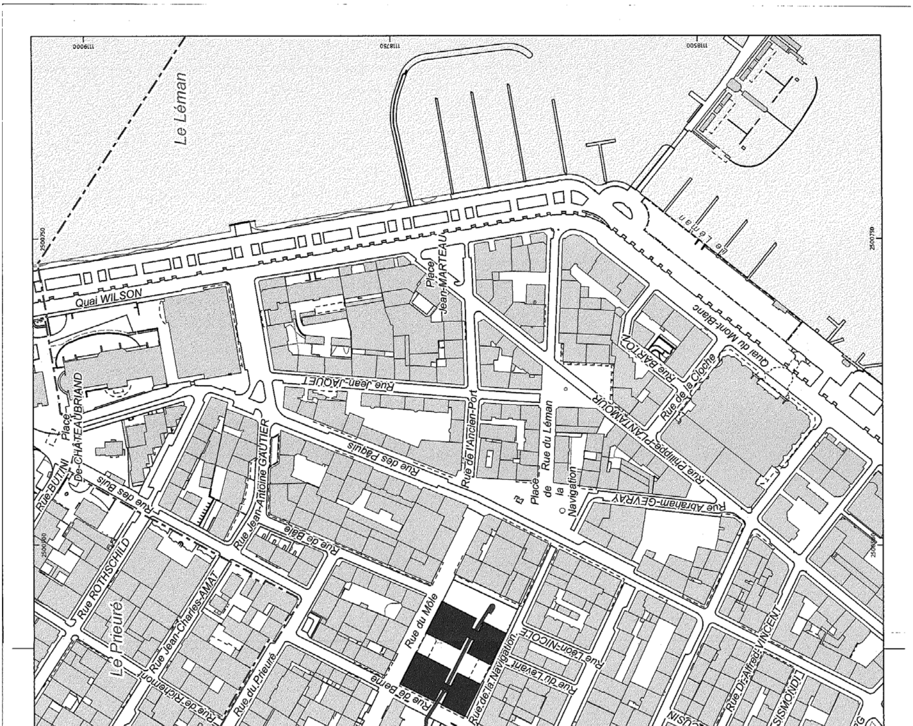
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE - SERVICE DE LA MENSURATION OFFICIELLE
Extrait du plan d'ensemble : 50
Parcelle n° : 7059
Echelle 1:2'500
Commune : Genève-Cité
http://www.cadastre.ch/legende
Date: 30.10.2013
Extrait dépourvu de la foi publique
N° extrait: B235-0827-D107-44EF-BA39-CD2C-9ACF-8FDE
Le Léman
Quai WILSON
Place Jean-MARTEAU
Rue Jean-JAQUET
Place De-CHATEAUBRIAND
Rue BUTINI
Rue des Pâquis
Rue de l'Ancien-Port
Rue du Léman
Place de la Navigation
Rue Jean-Antoine GAUTIER
Rue des Bains
Rue de Bâle
Rue ROTHSCHILD
Le Prieuré
Rue Jean-Charles-AMAT
Rue du Môle
Rue de Berne
Rue de la Navigation
Rue Léon-NICOLE
Rue du Levant
Rue de Richemont
Rue du Prieuré
Rue de Lausanne
Rue FERRIER
Rue ROYAUME
Rue de Zurich
Rue De-MONTHOUX
Rue de Neuchâtel
Rue de Fribourg
Rue Philippe-PLANTAMOUR
Rue de la Cloche
Rue BARTON
Quai du Mont-Blanc
Rue Abraham-GEVRAY
Rue Dr-Alfred-VINCENT
Rue Charles-CUSIN
Rue SISMONDI
Rue Pellegrino-ROSSI
Rue Sigismond-THALBERG
Rue CHAPONNIERE
Square PRADIER
Rue PRADIER
Rue des Alpes
Montbrillant
Rue des Gares
Passage des Alpes
Gare de Cornavin
Place de Cornavin
Les Grottes
Saint Gervais

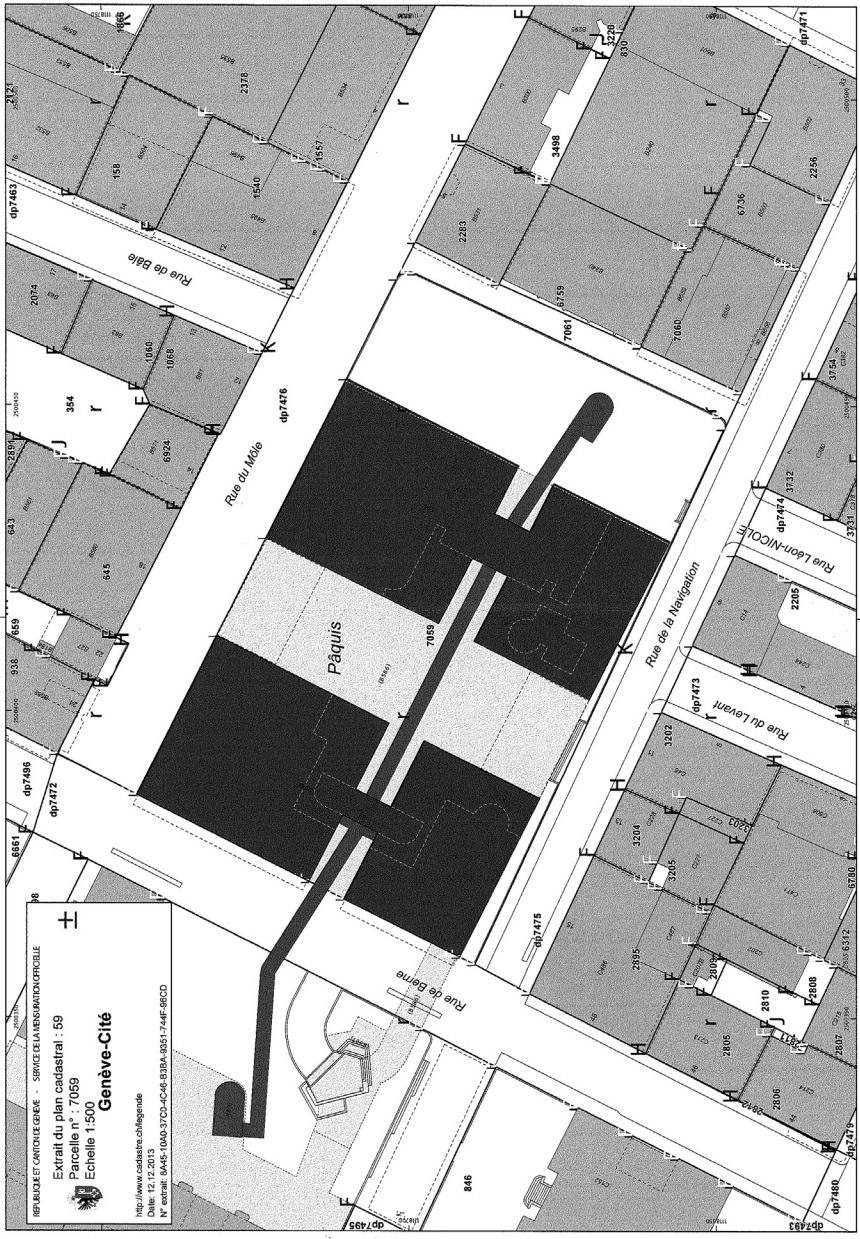
REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE - SERVICE DE LA MENSURATION OFFICIELLE
Extrait du plan cadastral : 59
Parcelle n° : 7059
Echelle 1:500
Genève-Cité
http://www.cadastre.ch/legende
Date: 12.12.2013
N° extrait: 8A45-10A0-37C0-4C46-B3BA-9351-744F-96CD
Rue de Bâle
Rue du Môle
Pâquis
Rue de la Navigation
Rue Léon-NICOLE
Rue du Levant
Rue de Berne
7059
7061
7060
7058
7476
7474
7473
7475
7472
7471
7479
7480
7493
7495
7496
7463
2378
1557
1540
158
2074
1060
1068
354
6924
645
643
2891
659
938
6661
2283
3498
6759
6736
2256
3220
830
3754
3732
3731
2205
3202
3204
3203
3205
2895
2809
2810
2808
2805
2807
2806
2812
6780
6312
846

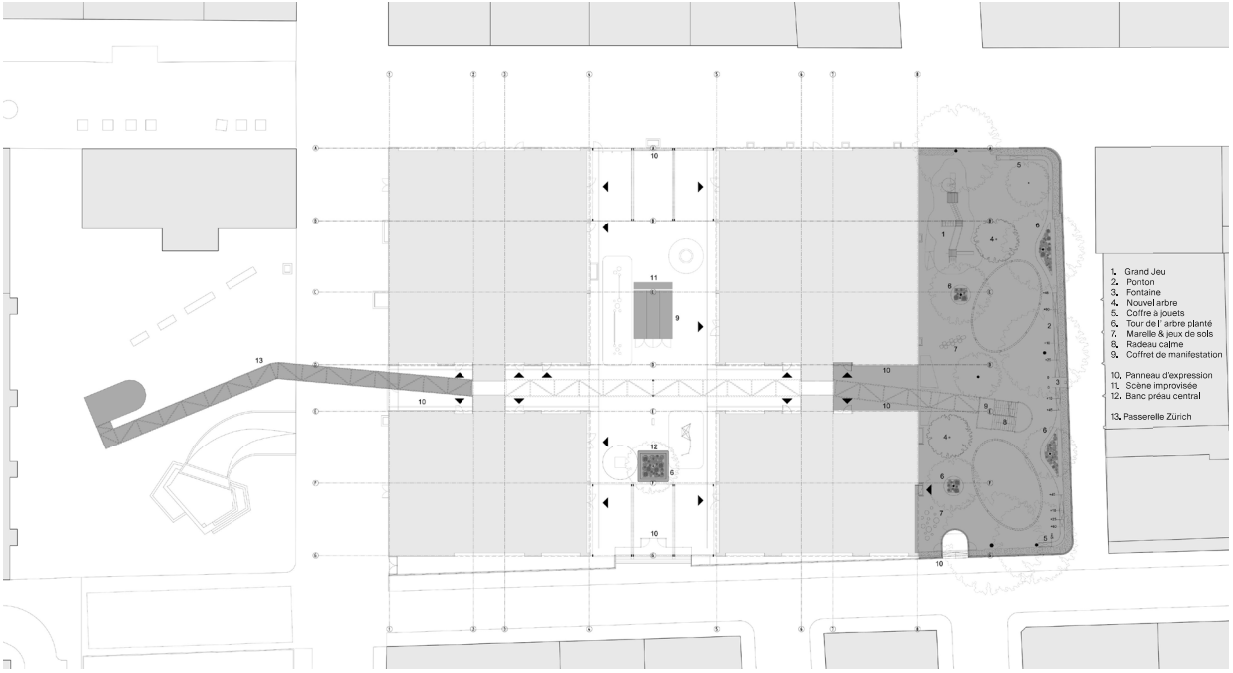

Plan préaux - passerelle Zürich

2. JEUX PRÉAU LAC

1. Grand Jeu
2. Ponton
3. Fontaine
4. Nouvel arbre
5. Coffre à jouets
6. Tour de l'arbre planté
7. Marelle & jeux de sols
8. Radeau calme
9. Coffret de manifestation

10. Panneau d'expression
11. Scène improvisée
12. Banc préau central

Coupe préau lac

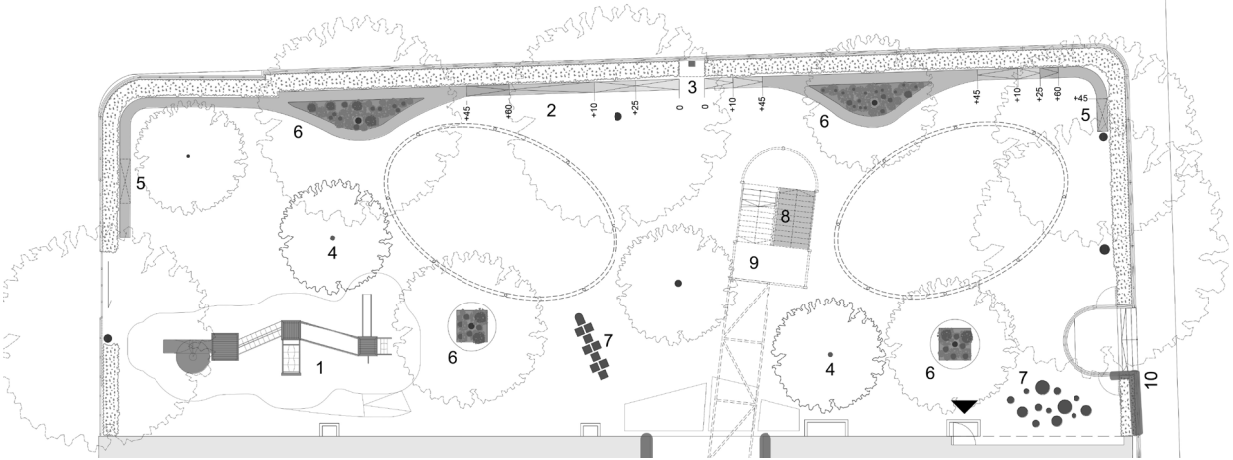

Plan préau lac

Jeux de type cabane

Jeux de type cabane

Jeux de sols

Tour de l'arbre

Ponton

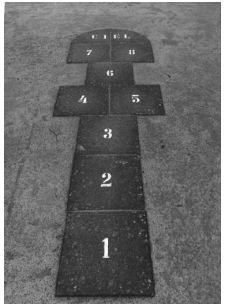

Marelle

Grand jeu

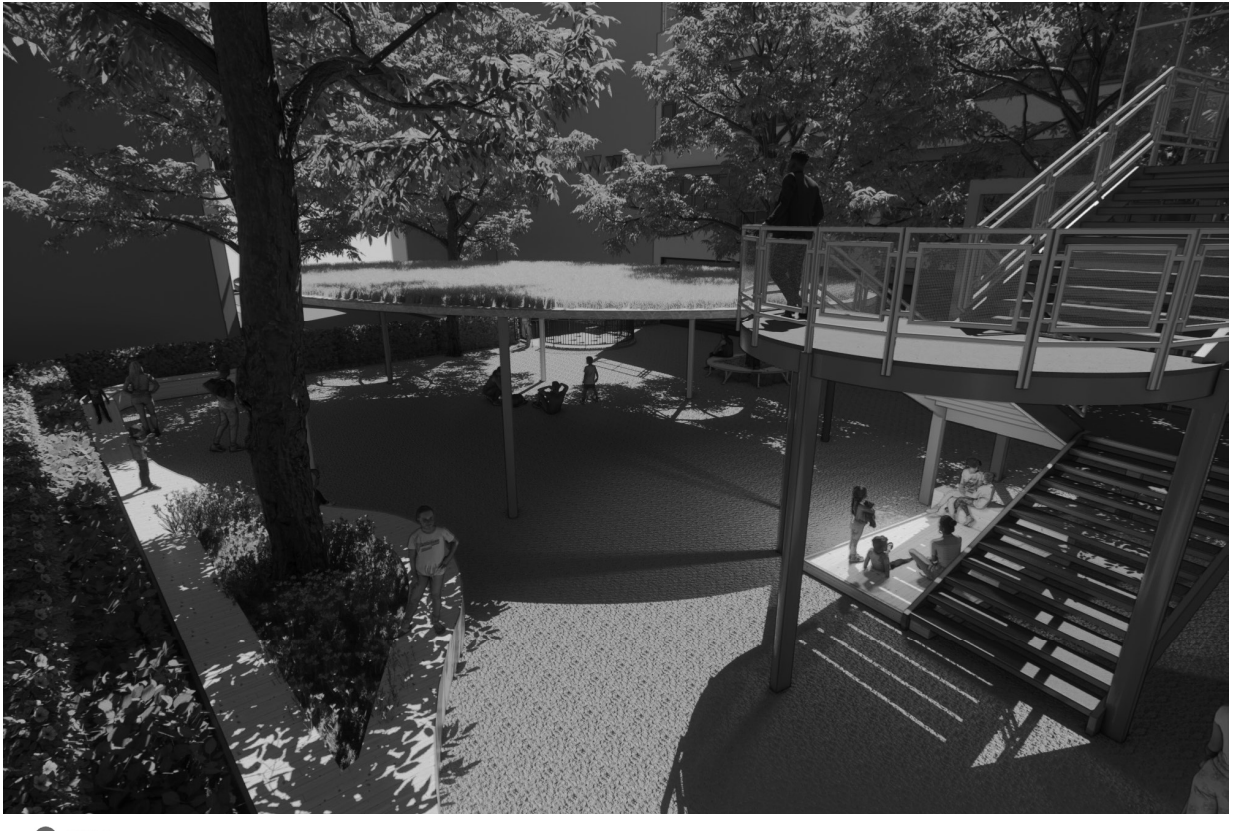

3. VÉGÉTALISATION

Arbres

Erable

Haies

Amélanchier

Cornouiller

Osmanthus burkwoodii

Charmille

Noisetier

Sureau

Viorne obier

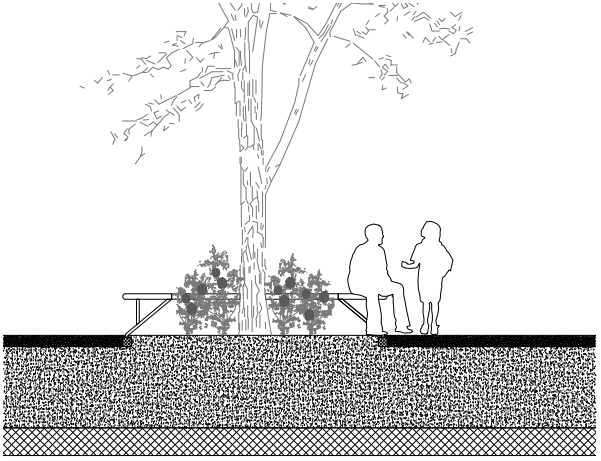

Coupe banc

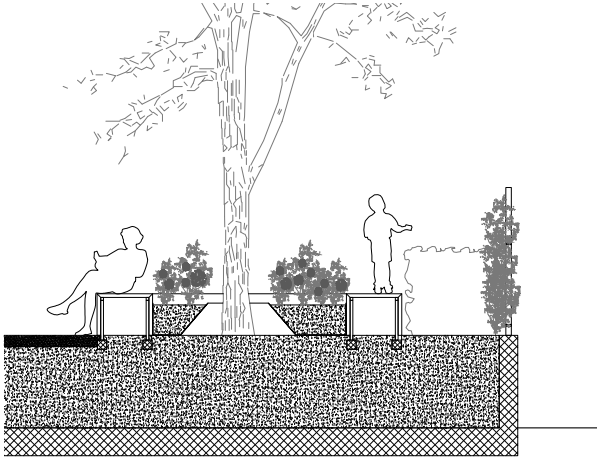

Coupe ponton

4. PRÉAU CENTRAL

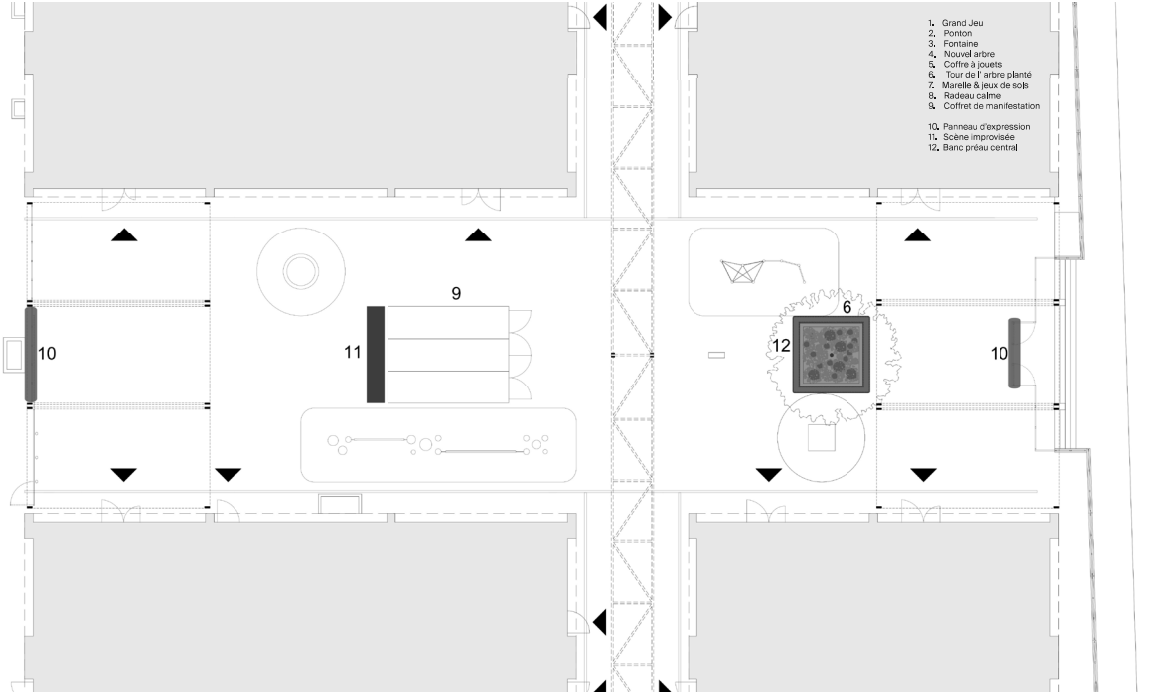
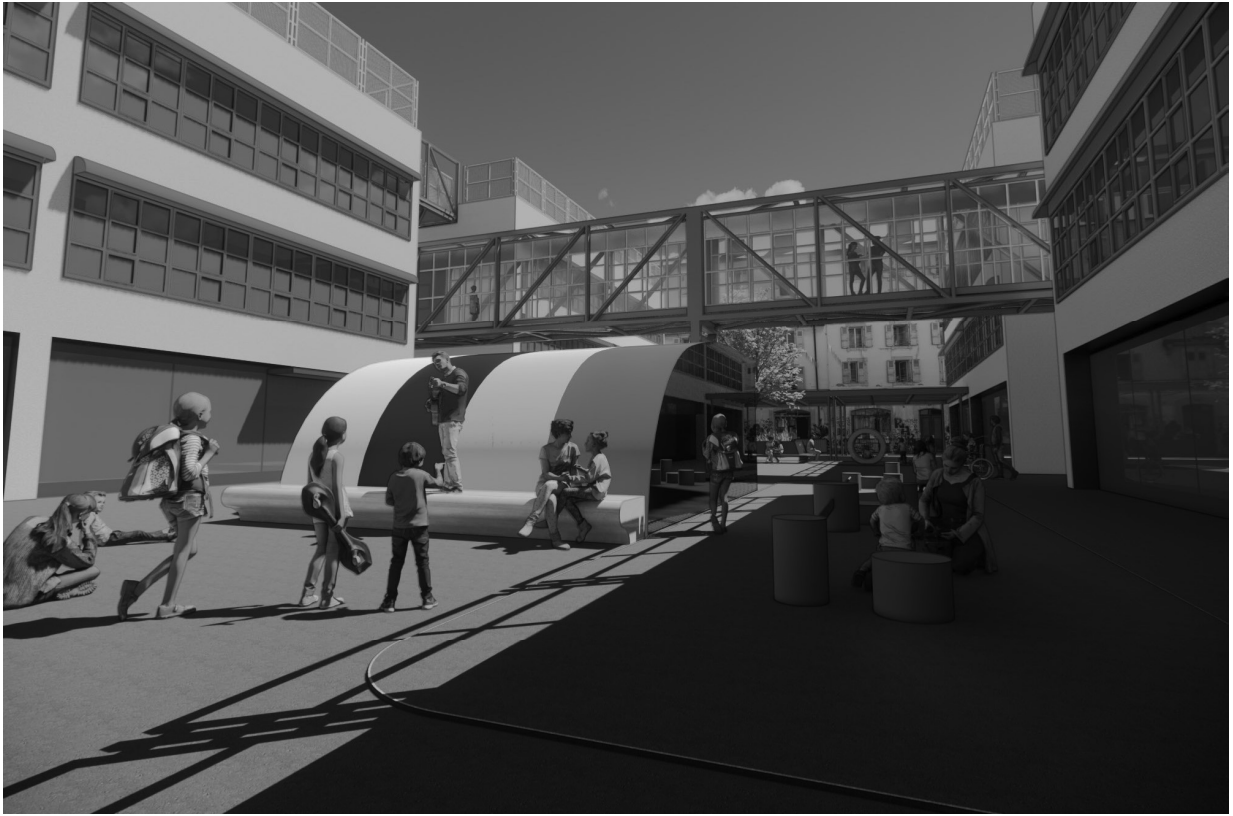
Plan préau central